

---

## Déclaration d'accessibilité : non conforme

Le Département du Nord s'engage à rendre **evasion.lenord.fr** accessible conformément à l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.

A cette fin, nous prévoyons la mise en œuvre de la stratégie et des actions suivantes :

- audit du site par un prestataire tiers
- mise en conformité du site suite à cet audit
- audit de contrôle et mise à jour de cette déclaration de conformité

Cette déclaration d'accessibilité s'applique au seul site internet <https://evasion.lenord.fr>

Consulter le [Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique du Département du Nord](#)

### Etat de conformité

A ce jour, n'ayant pas fait l'objet d'un audit de conformité, le site internet <https://evasion.lenord.fr> est considéré par défaut comme non conforme.

### Résultats des tests

---

---

Les résultats de l'audit de conformité, qui sera prochainement réalisé, seront affichés au sein de cette page.

## Établissement de cette déclaration de conformité

Cette déclaration a été établie le 1er décembre 2023.

Technologies utilisées pour la réalisation de ce site web :

- HTML 5
- CSS 3
- Javascript
- SVG

## Retour d'information et contact

Si vous n'arrivez pas à accéder à un contenu ou à un service de ce site internet, vous pouvez contacter l'entité en charge de son webmastering éditorial pour être orienté vers une alternative accessible ou obtenir le contenu sous une autre forme.

- [Contacter le référent accessibilité du Département](#)
- Contacter le Département du Nord à l'adresse indiquée dans nos [mentions légales](#)

## Voies de recours

Cette procédure est à utiliser dans le cas suivant ; vous avez signalé au responsable du site internet un défaut d'accessibilité qui vous empêche d'accéder à un contenu ou à un des services de ce site et vous n'avez pas obtenu de réponse satisfaisante.

- Écrire un message au Défenseur des droits (<https://formulaire.defenseurdesdroits.fr/>)
- Contacter le délégué du Défenseur des droits dans votre région (<https://www.defenseurdesdroits.fr/saisir/delegues>)
- Envoyer un courrier par la poste (gratuit, ne pas mettre de timbre)

Partager cette page

- [Partagez sur Facebook](#)
- [Partagez sur Twitter](#)
- [Partagez sur LinkedIn](#)
- [Partagez par email](#)